



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 21 octobre 2022

Carburant – levée de l’interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée dans le département

Depuis le 12 octobre 2022, afin d’éviter la surconsommation et les achats de précaution de la clientèle, la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons...) était interdite dans toutes les stations-service du département du Finistère.

Considérant le retour en cours à un approvisionnement normal des stations du département, Philippe Mahé, préfet du Finistère, a décidé de lever cette interdiction à compter de ce jour.

Annexe

Arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant abrogation de l’interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr